

Note

ACCOMPAGNER L'INGENIERIE MUTUALISEE

Contexte :

Les contrats de relance et de transition écologique, issus de la fusion de deux dispositifs contractuels antérieurs (le contrat de ruralité et le contrat de transition écologique), ont aujourd'hui des périmètres arrêtés. Sans revenir sur la méthodologie et l'ambition pour arrêter ces périmètres, il y a, à ce jour 837 CRTE.

Tableau de répartition du portage CRTE

	837 CRTE		1252 EPCI	
Porteur EPCI	659	79,0	659	52,6
Porteur Pays/PETR	168	20,1	547	43,7
Porteur PM	3	0,4	23	1,8
Porteur PNR	3	0,4	23	1,8

Lecture : 43,7% des EPCI, soit 547 EPCI, sont concernés par un CRTE mutualisé à l'échelle Territoire de projet
 Pour infos : les 3 PM = de Brest, Amiénois et Genevois / les 3 PNR = Grands Causses, Haut-Jura et Brenne

Accompagnement à l'ingénierie prévu : 200 CRTE seront financièrement accompagnés pour de l'ingénierie externe (bureau d'études) pour l'élaboration du projet de territoire, à hauteur de 20.000 euros annuels. Nos Territoires de projet adhérents n'ont pas un besoin dans l'élaboration du projet, mais dans un soutien à son animation en interne (sans avoir recours à des cabinets extérieurs). L'interrogation porte également sur les raisons d'une volonté de financer les cabinets et bureaux d'études, plus chers et moins connaisseurs du terrain.

FNADT : le financement d'ingénierie publique territoriale, ayant pourtant maintes fois démontré ses compétences dans l'animation de dispositifs contractuels, est écarté pour les CRTE, alors même que les contrats de ruralité permettaient ce financement. Le FNADT pourra dès lors être mobilisé pour un accompagnement financier de l'ingénierie publique territoriale, présente dans les Territoires de projet.

VTA : Dispositif d'accompagnement à l'ingénierie (jeunes en recherche d'emploi de minimum Bac+2), avec soutien par une enveloppe financière de 15.000 euros annuels, sur maximum deux ans.

PROPOSITIONS :

L'objectif étant la réussite du dispositif CRTE, le CRTE étant LE dispositif contractuel stratégique est emblématique de ce gouvernement en matière écologique, nous demandons à ce que soit pris en compte le financement de l'animation territoriale mutualisée dans les territoires de projet (à l'instar des PVD, ACV ou programme LEADER). La transition écologique étant de l'animation pour le changement des pratiques, et non seulement l'isolation thermique de bâtiments...

A défaut :

- Une mobilisation de l'enveloppe CRTE de 20.000 euros, afin de financer l'ingénierie publique territoriale pour l'animation de ce dispositif Etat pour 2021, lorsque le projet de territoire est établi et actualisé
- Une mobilisation du FNADT à hauteur de 20.000 euros annuels sur la durée du CRTE, pour accompagner l'animation territoriale mutualisée (luttant contre le saupoudrage des fonds d'animation)
- Une bonification du VTA porté à 30.000 euros pour les mêmes raisons, à savoir la mutualisation et optimisation de l'ingénierie publique territoriale
- ENFIN, nous rappelons que nous portons le 1% ingénierie sur l'ensemble des politiques publiques d'investissement